



Madame Jeanne SEBAN
Directrice Générale DSOL- CASVP
5, boulevard Diderot
75012 Paris

Paris, le 11 janvier 2024

Objet : Préavis de grève tous agents DSOL CASVP de 0 h à 24 h pour le 24 janvier 2024.

Madame la Directrice Générale.

Conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail, la CGT CASVP dépose un préavis de grève couvrant tous les agents du CASVP pour le 23 janvier 2024. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

La CGT CASVP porte les revendications inscrites dans le préavis de grève déposé par le comité des syndicats CGT Ville de Paris et y ajoute des revendications spécifiques. Dans la mesure où une audience se tiendra à la DRH de la Ville, nous sommes disposés à être reçus lors d'une audience commune CASVP / Ville, avec la présence d'agents nommés en experts.

Revendications

Séjour pour tous les agents du CASVP.

Retour de la prime d'installation pour tous les nouveaux fonctionnaires.

Attribution de la NBI pour tous les agents au chevet en EHPAD (homologie avec la FPH).

Augmentation des MIG / montant d'entrée de corps.

Transparence sur le régime indemnitaire.

Concernant la prise en charge des déplacements liés au travail

- Maintien du remboursement de transport pour nécessité de service
- Elargissement des critères d'attribution de l'IFI

Aides et soignantes à domicile

- Maintien du remboursement de transports pour nécessité de service
- Attribution d'une indemnité de sujétion pour pénibilité de 200 €
- Attribution d'une prime de panier pour les repas : 15 € bruts par jour travaillé
- Augmentation de la sujétion en niveau 3 pour les aides à domicile (temps de travail)

Agents conducteurs de véhicules (Coursiers, roulages, MIP, personnel ouvrier des régies) et magasiniers

- Mise en place d'un protocole concernant la conduite des véhicules : prime de conduite, prise en charge des amendes, facilitation du stationnement.
- Prime de port de charge lourde.

Pour ces deux revendications, dans la mesure où il s'agit d'appliquer des dispositions en homologie avec la Ville de Paris (DVD, DILT), la CGT demande la rétroactivité depuis la date de création de la DSOL.

- Dotation de téléphones portables professionnels
- Adaptation des véhicules en « véhicules de service » : zebra, etc.

EPS

Augmentation des effectifs des services sociaux et administratifs pour faire face aux besoins grandissants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos parfaites salutations syndicalistes.

Pour la CGT CASVP, Simon LE CŒUR
Secrétaire général